



# Support détaillé

2 mars 2026

**Pleumeleuc**

## **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Ordre du jour du Conseil Municipal**
- ❑ Informations





# FINANCES

- ✓ Comptes de gestion (Résultats 2025)
- ✓ Comptes administratifs (Résultats 2025)
- ✓ Calcul & affectation des résultats 2025
- ✓ Budgets primitifs 2026

02/03/2026

Préambule - Conseil municipal de mars  
2026 - Support détaillé

# BUDGET PRINCIPAL



## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	713 130 €	787 944 €	778 309 €	780 900 €
012 - Charges de personnel	1 825 800 €	1 784 743 €	1 721 790 €	1 813 191 €
65 - Charges de gestion courante	338 340 €	588 896 €	580 016 €	351 160 €
66 - Charges financières	18 000 €	16 600 €	16 393 €	33 050 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	1 500 €	886 €	3 000 €
68 – Provisions	500 €	3 500 €	2 816 €	3 500 €
014 - Atténuation de produits	63 300 €	98 500 €	98 443 €	114 500 €
022 - Dépenses imprévues				
023 – Virement à la section d'investissement	251 762 €	103 358 €		208 935 €
042 - Opérations d'ordre	165 000 €	194 000 €	195 898 €	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 376 832 €</b>	<b>3 579 041 €</b>	<b>3 394 551 €</b>	<b>3 508 236 €</b>

### Prévisions budgétaires 2026 :

Stabilisation des charges à caractère général par rapport au BP 2025 malgré une augmentation globale des différents coûts :

- Assurances du personnel : de 78k€ réalisés en 2025, le montant prévu est chiffré à 87k€
- Assurances dommages aux biens de la commune : augmentation annuelle de 2.2k€

- Frais de formation 5 000€ (permis + maniement d'extincteurs + habilitations électriques)
- Réparation sur matériel roulant dont 3K€ pour le tracteur – réparation sur matériel **+ 4,5K€** par rapport au réalisé 2025 (matériel restauration + ST)
- Dépenses liées au contentieux : frais d'avocat 5K€ sur contentieux en cours & dommages et intérêts sur contentieux perdu (1500€) soit **8K€** d'honoraires VS 2K€ budgétés d'habitude
- Frais de nettoyage des locaux **18K€** (externalisation sur une année pleine)
- **+3.5K€** sur les frais entretien et réparation de réseaux par rapport au BP 2025
- Baisse de l'électricité de 30% et du gaz de 5% **(-35K€ environ)**
- Baisse des Entretien de terrains 39K€ (45K€ en 2025)
- Petits équipements : baisse de **10K€** par rapport au CA 2025 – rigueur et vigilance sur ces dépenses
- Baisse des frais de télécommunications : contrat & prestataires à revoir – une étude est en cours

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

### Prévisions budgétaires :

- Prévision **des charges financières** en adéquation avec le plan d'amortissement de l'emprunt destiné à financer l'opération de rénovation énergétique et d'extension du complexe sportif pour un montant de 1 400 000€ à un taux de 1,90% (taux livret A + 0,40%) sur 15 ans.
- Prévision des **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) tiennent compte du contexte particulier lié aux élections municipales :
  - Changement de strate de collectivités (+ 3 500 habitants au moment des élections, ce qui n'était pas le cas lors du scrutin précédent): impact sur l'enveloppe des indemnités des élus.
  - La loi « Gatel », portant sur le statut de l'élu local prévoyant notamment la revalorisation des indemnités du Maire et de ses adjoints à hauteur de 10%
- Prévisions en hausse (+20K€ hors cotisations), à réajuster selon les besoins avec la nouvelle équipe.

Budget principal

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

### Prévisions budgétaires :

- **Hausse des reversements au profit de Montfort Communauté :**
  - Attribution de compensation (+24 300€ liés au service public de la petite enfance)
  - Reversement de fiscalité (lié à l'augmentation du produit fiscal perçu sur les zones d'activités (+26K€ estimés))

Budget principal

## CHARGES DE PERSONNEL

### Prévisions budgétaires :

D'une hausse des dépenses de personnel d'environ 5.3% par rapport au réalisé 2025. Ces prévisions tiennent compte notamment :

- De l'augmentation des charges patronales (CNRACL + 3 points représentant **+19.5k€** (+3 pts par an entre 2025 et 2028)
- De l'augmentation du SMIC +1.18% (soit **+15.7k€**) - Avancement de carrières (échelons, grades, concours...) soit **+14.1k€**
- Nouvelle cotisation : versement mobilité durable (Région Bretagne) +15% soit **1.4k€**
- Mise en place de la participation santé à hauteur de 15€/mois/agent (estimation **+6.2k€**)
- Renfort EV ou création de poste 12 mois (**+17k€**) + mission archiviste sur 1 mois et demi (**+4.1k€**) mais compensé par une économie de **11.3k€** en lien avec l'organisation des services.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
70 - Produits des services	300 000 €	313 200 €	394 811 €	364 500 €
73 - Impôts et taxes	1 850 382 €	1 946 500 €	1 949 509 €	1 954 450 €
74 - Dotations & participations	1 009 450 €	961 400 €	987 564 €	1 108 086 €
75 - Produits de gestion courante	39 500 €	32 000 €	40 012 €	28 200 €
76 – Produits financiers	0 €	0 €	7 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	11 500 €	4 001 €	900 €	500 €
78 – Reprises sur dépréciations actifs circulants	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €
013 - Atténuations de charges	163 000 €	57 200 €	68 611 €	51 000 €
042 - Opérations d'ordre	1 500 €	5 000 €	8 898 €	0 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté		258 240 €	258 240 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 376 832 €</b>	<b>3 376 832 €</b>	<b>3 708 552 €</b>	<b>3 508 236 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - PRÉVISIONS 2026

### Les prévisions budgétaires tiennent compte :

- **D'une légère baisse des produits des services par rapport au réalisé 2025** en lien avec la baisse des effectifs scolaires : impact sur les services périscolaires & extrascolaires ;
- **D'une baisse des droits de mutation** générés par les transactions immobilières (en baisse sur l'année 2024 à l'échelle départementale)
- **D'une augmentation des produits liés à la fiscalité locale** par l'effet de la hausse des bases (hausse des valeurs locatives de +0,8%, soit + 15 000€ - Manque de visibilité sur les recettes supplémentaires liées à la implantation des nouvelles entreprises).
- **Du maintien du niveau de dotations et participations de l'Etat** ; hormis le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (-20%)
- **D'une baisse du niveau des revenus des loyers par rapport à 2025** (produits de gestion courante), notamment à cause de la vacance de certains logements (travaux prévus) et des problèmes de recouvrement des loyers (impayés des locataires).
- 70 000€ de participation de la société ACANTHE à percevoir au démarrage des travaux du lotissement

# RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses réelles : **3 197 767 €**  
*(Hors ordre & exceptionnelles)*

Recettes réelles : **3 698 754€**  
*(Hors ordre & exceptionnelles)*

Dépenses totales : **3 394 551 €**

Recettes totales : **3 708 552 €**

Epargne brute : **500 987 €**

*(= R réelles hors exceptionnelles - D réelles hors exceptionnelles)*

Résultat comptable (R-D) : **314 001€**

*Proposition: affecter en totalité en recettes d'investissement 2026*



## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP 2025	CA 2025	% de réalisation	BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	57 550 €	17 963 €	31%	147 620 €
204 – Subventions d'équipements versées	367 901 €	22 761 €	6%	345 960 €
21 – Immobilisations corporelles	399 479 €	125 320 €	31%	344 554 €
23 – Immobilisations en cours	4 635 758 €	1 022 747 €	22%	3 898 899 €
10 – Dotations	1 101 212 €	1 094 821 €	99%	150 000 €
16 – Emprunts & dettes assimilées	1 407 452 €	385 807 €	27%	460 000 €
040 - Opérations d'ordre	5 000 €	8 898 €	177%	0 €
041 – Opérations patrimoniales	95 000 €	67 814 €	71%	2 500 €
013 – Subvention d'investissement	8 750 €	8 750 €	100%	
<b>TOTAL (Opérations réelles)</b>	<b>7 978 102 €</b>	<b>2 678 170 €</b>	<b>34%</b>	<b>5 347 033 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 078 102 €</b>	<b>2 754 882 €</b>	<b>34%</b>	<b>5 349 533 €</b>

# DÉPENSES INVESTISSEMENT 2026 : DÉTAIL



## Etudes : 98 500 €

- Audit travaux énergétiques mairie : 3 500 €
- Etudes de pré-programmation (clos des pommiers-parcelle engeamme : 30 000 €
- Versement du solde de l'opération EPF-îlot DEFFAINS : 65 000 €



## Eclairage Public : 345 960 €

- Effacements de réseaux : 330 960 €
- Modernisations secteurs : 15 000 €



## Travaux Bâtiments : 115 000 €

- Locaux sociaux CTM : 85 000 €
- Groupe scolaire : Travaux d'étanchéité : 21 000 €
- Vidéoprotection complexe sportif : 9 000€

# DÉPENSES INVESTISSEMENT 2026 : DÉTAIL



## Travaux voirie : 260 000 €

- Zone urbaine : Entretien annuel : 150 000 €
- Zone rurale : La Coudre : 110 000 €



## Aménagement : 60 000 €

- Aire de jeux Parc : 35 000 €
- Poursuite de l'aménagement des cours d'école : 15 000 €
- Modernisation des chemins piétons : 10 000€



## Acquisitions matérielles : 87 100 €

- Achats liés à la vie des services (copieurs, matériel informatique, mobilier, plaque induction, taille-haie...)

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	BP 2025	CA 2025	% réalisation	BP 2026
13 – Subventions d'investissement	1 251 930 €	40 920 €	3%	1 221 092 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves <i>Dont excédent de fonctionnement</i>	588 506 €	549 279 € -	93%	475 566 € <i>314 001 €</i>
16 – Emprunt et dettes assimilées	4 215 564 €	1 268 012 €	30%	2 244 655 €
001 – Excédent d'investissement	1 629 744 €	1 629 744 €	100%	996 785 €
Opérations d'ordre	194 000 €	195 898 €	101%	200 000 €
041 – Opérations patrimoniales	95 000 €	67 814 €	71%	2 500 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	103 358 €	0 €	-	208 935 €
<b>TOTAL (Opérations réelles)</b>	<b>7 685 744 €</b>	<b>3 487 955 €</b>	<b>45%</b>	<b>4 938 098 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 078 102 €</b>	<b>3 751 667 €</b>	<b>46%</b>	<b>5 349 533 €</b>

## RECETTES & SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

### Les subventions inscrites dans les prévisions budgétaires concernent :

- La rénovation énergétique et l'extension du complexe sportif : 950 000€ en restes à réaliser (subventions notifiées) et 200 000 € de Montfort Communauté attribués en 2026.
- Végétalisation des cours d'école – Travaux 2024/2025 finances par l'Agence de l'Eau 9 972€

### Les prévisions budgétaires des dotations regroupent :

- les produits liés à la taxe d'aménagement (50K€) – réforme en cours retardant la perception des taxes dûes par les pétitionnaires
- Le fonds de compensation à la TVA (111K€).
- L'excédent de fonctionnement 2025 – 314 000€

### L'emprunt :

- Montant de 2 244 655€ : emprunt d'équilibre du budget.
- L'emprunt reel pour 2026 est de 1,4 M€ et sera débloqué au 24 mars 2026.

# RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT 2025

Dépenses: 2 754 882 €

Recettes: 3 751 667 €

Restes à réaliser : 3 554 677 €

Restes à réaliser : 2 411 120 €

Résultat d'investissement (R-D) : 996 785 €

*(à reporter en recettes d'investissement 2026)*

Solde restes à réaliser (R-D) : - 1 143 557 €



# QUELQUES RATIOS

Encours de dette par habitant : 151€

Moyenne de strate : 710€

Charges financières par habitant : 4.5€

Moyenne de strate : 17€

Subventions d'investissement par habitant : 124€

Moyenne de strate : 92€

Epargne brute 2025 : **500 987 €**

Capacité de désendettement 2025 : **1 an**

Capacité de désendettement 2026 projetée : **4 ans**



# BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2025

## Éléments des comptes 2025 présentés:

- budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent
- titres définitifs des créances à recouvrer
- détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- bordereaux de titres de recettes
- bordereaux de mandats
- compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à régulariser

## Décision soumise au vote

**DECLARER** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2025 dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



**Yannick FOUVILLE**  
Maire

*Mr ERUSSARD, Trésorier Principal, a administré, pendant le cours de l'exercice 2025 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, ne finançant que les dépenses justifiées ou utiles.*

# BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 394 551.37 €
Recettes de fonctionnement	3 708 552.31 €
Solde fonctionnement	314 000.94 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	2 754 882.09 €
Recettes d'investissement	3 751 667.28 €
Solde d'investissement	996 785.19 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	3 554 677.40 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	2 411 120.24 €

## Décision soumise au vote

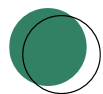
**APPROUVER** tel qu'il est présenté à l'assemblée la  
compte administratif 2025 du budget principal de la  
commune



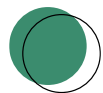
**Philippe RAMIREZ**

**Adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires**

# BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025



Les communes peuvent, après l'approbation du compte administratif, affecter dans la section investissement, tout ou partie du résultat de fonctionnement de l'année précédente, si celui-ci est excédentaire.



Comme indiqué précédemment, ce résultat est de 314 000,94€.



Considérant les projets d'investissement, il est proposé de l'affecter en totalité à la section investissement.

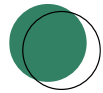
## Décision soumise au vote

**APPROUVER l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 à la section investissement dans le budget principal 2026**

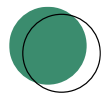


**Yannick FOUVILLE**  
Maire

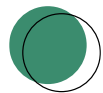
# BUDGET PRINCIPAL - CONTRIBUTIONS DIRECTES



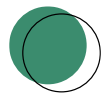
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.



Comme chaque année, il est aussi nécessaire de délibérer pour fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire, basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée. En 2026, la revalorisation annuelle est de 0,8% .



Pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en vigueur, soit :

- ® Foncier bâti (TFPB) = 40,41%
- ® Foncier non bâti (TFPNB) = 51.50 %
- ® Taxe d'habitation (TH) = 17.51%

## Décision soumise au vote

Décider, de ne pas augmenter les taux de la commune en 2026, soit :

- Foncier bâti (TFPB) = 40.41 %
- Foncier non bâti (TFPNB) = 51.50 %
- Taxe d'habitation (TH) = 17.51 %



**Yannick FOUVILLE**  
Maire

# BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2026

Il est proposé de voter le budget primitif de l'exercice 2026 tel qu'il a été présenté.

Une maquette du budget est consultable en Mairie.

## Décision soumise au vote

Adopter le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 508 236 €	3 508 236 €
Section d'investissement	5 349 532 €	5 349 532 €
Total	8 857 768 €	8 857 768 €



**Yannick FOUVILLE**  
Maire

**BUDGET ANNEXE**

**LOTISSEMENT CLOS DES  
POMMIERS**



# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2025

## Fonctionnement

Dépenses totales : 132 299,09€

Recettes totales : 169 231,20€

## Investissement

Dépenses totales : 264 598,18 €

Recettes totales : 132 299,09€

Résultat de fonctionnement (R-D) : 36 932,11€

Résultat d'investissement (R-D) : - 132 299,09 €



# BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT “LE CLOS DES POMMIERS” - COMPTE DE GESTION 2025

## Éléments des comptes 2025 présentés:

- budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent
- titres définitifs des créances à recouvrer
- détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- bordereaux de titres de recettes
- bordereaux de mandats
- compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à régulariser

## Décision soumise au vote

**DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Lotissement “Clos des Pommiers” pour l'exercice 2025 dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



**Yannick FOUVILLE**  
Maire

*Mr ERUSSARD, Trésorier Principal, a administré, pendant le cours de l'exercice 2025 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, ne finançant que les dépenses justifiées ou utiles.*

## BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT "LE CLOS DES POMMIERS" - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	132 299,09€
Recettes de fonctionnement	169 231.20€
<b>Solde fonctionnement</b>	<b>36 932,11€</b>
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	264 598.18 €
Recettes d'investissement	132 299.09 €
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-132 299.09 €</b>

### Décision soumise au vote

**APPROUVER** tel qu'il est présenté à l'assemblée la  
compte administratif 2025 du budget annexe  
Lotissement "Le Clos des Pommiers"



**Philippe RAMIREZ**

**Adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires**

# BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT "LE CLOS DES POMMIERS" - BUDGET PRIMITIF 2026

Il est proposé de voter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Lotissement "Le Clos des Pommiers" tel qu'il a été présenté.

Une maquette du budget est consultable en Mairie.

## Décision soumise au vote

Adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement "Le Clos des Pommiers" tel que présenté

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	176 136,20€	176 136,20€
Section d'investissement	264 598,18€	264 598,18€
Total	440 734,38€	440 734,38€



**Yannick FOUVILLE**  
Maire

## Subventions aux associations – 2026

Associations communales - Domaine sportif	Subvention annuelle
Association Sportive Pleumeleuc	280.00€
Association Sportive Pleumeleuc - Matériel	
(Versement conditionné à la remise des justificatifs de dépenses réalisées dans l'année)	2 000.00€
Union sportive Bédée - Pleumeleuc Football	1 621.00€
Association Sportive Pleumeleuc - Basketball	1 210.00€
Association Sportive Pleumeleuc - Volleyball	582.00€
Association Sportive Pleumeleuc - Gymnastique	1 200.00€
Association Sportive Pleumeleuc - Cyclotourisme	500.00€
Association Sportive Pleumeleuc - Musculation	350.00€
Pleum Attack	347.00€
Pleum Attack – Aide à la création	150.00€
Pleum Attack – Aide exceptionnelle pour l'organisation de la 1 <sup>ère</sup> édition d'une course cycliste	500.00€
Pleum'Run ASP	400.00€
Tennis Club La Vaunoise	483.00€
Archers de Brocéliande	607.00€
<hr/>	
Associations extérieures	Subvention annuelle
Maha Wittayalai Boxe - Bédée	128.00€
Espace jeux Malins-Câlins	254.00€
L'Outil en Main – Montfort-sur-Meu	62.00€
<b>Total</b>	<b>444.00€</b>

Associations communales - Domaine culture, loisirs	Subvention annuelle
Pleum'en scène	350.00€
Culture et théâtre – Section cirque et théâtre	500.00€
Mille et un jeux	1 000.00€
Club de l'amitié des Retraités de Pleumeleuc	635.00€
Association des anciens combattants et prisonniers de guerre	407.00€
Les Sentiers de la Vaunoise	981.00€
Bonsaï Club la Vaunoise	350.00 €
Association Communale de Chasse (ACCA)	342.00€
Association Communale de Chasse (ACCA) / Aide exceptionnelle	750.00€
Association Communale de Chasse (ACCA) / Gestion d'intérêt cynégétique des faisans	600.00€
Union Colombophile	220.00€
Association des parents d'élèves – Le Petit Prince	479.00€
Association des parents d'élèves de l'Ecole St Melaine (APEL)	291.00€
Evi Danse	600.00€
Passerelle	300.00€
Pleum'en fêtes	600.00€
DIV YEZH PLEVELEG	424.00€
Zoom Pleum	552.00€
Brocéliande véhicules anciens	197.00€
<b>Total (Activités sportives, culturelles...)</b>	<b>19 208.00€</b>





Proposition de la commission sports, loisirs et animations du 4 mars 2025

## Contexte et objectifs

- ❑ Mme Chevance présente les propositions émises par la commission sports, loisirs et animations.
- ❑ Il est rappelé que ces propositions sont conformes aux critères applicables selon le règlement d'attribution des subventions

## Décision soumise au vote

**AUTORISER le versement des subventions annuelles au profit des associations communales telles que présentées**

**AUTORISER le versement des subventions annuelles au profit des associations extérieures telles que présentées**

**PRECISER que le versement des subventions pour l'acquisition de matériel au profit de l'association ASP est conditionné à la remise de justificatifs de dépenses réalisées en 2025 ;**

**AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier**



**Pamela CHEVANCE**

Conseillère – Membre de la commission sports, loisirs & animation



# Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de catégorie (C) – Agent polyvalent de maintenance des bâtiments (H/F)

## Contexte et objectifs

- ❑ Suite au départ pour mutation de l'agent responsable bâtiment au 1<sup>e</sup> janvier 2026, l'agent occupant le poste d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments a été affecté sur le poste de responsable dans l'attente du recrutement, laissant également son poste initial vacant.
- ❑ Dans l'attente de ce recrutement sur poste permanent, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste non permanent à temps complet en renfort de l'équipe bâtiment à compter du 1<sup>e</sup> mars 2026.
- ❑ Il précise que le recrutement d'agents contractuels de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1<sup>o</sup> du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.
- ❑ L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération qui prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

## Décision soumise au vote

**ADOPTER la proposition du Maire ;**  
**DECIDER que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>e</sup> mars 2026 ;**  
**INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat.**



**Yannick FOUVILLE**

Maire



## Contexte et objectifs

- ❑ Monsieur le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.
- ❑ Les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.
- ❑ Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par la collectivité ou l'établissement d'accueil.
- ❑ La durée des stages effectués par un même stagiaire dans un même organisme ne peut excéder 6 mois par année d'enseignement.
- ❑ L'accueil du stagiaire nécessite une convention de stage tripartite (l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité) qui détermine les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.
- ❑ Monsieur Le Maire précise également que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour), ou à partir de la 309e heure de stage même s'il est effectué de façon non continue.
- ❑ En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification.
- ❑ Il est donc proposé au conseil municipal d'en instaurer le principe pour les stagiaires accueillis par la commune et pour qui le versement d'une gratification est obligatoire, et d'en prévoir les crédits au budget principal. Concernant les autres stages inférieurs à 2 mois, il est proposé au conseil municipal de ne pas verser de gratification.
- ❑ La délibération du 28/04/2025 prévoit le versement d'une gratification pour les stagiaires BAFA et en précise les modalités.

## Décision soumise au vote

**AUTORISER Monsieur Le Maire à attribuer une gratification à des stagiaires en fonction des éléments décrits ci-dessus et dans la limite de 15 % du plafond de la Sécurité sociale.**

**AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**



**Yannick FOUVILLE**

Maire

## Contexte et objectifs

- ❑ Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 3 février 2025.

## Décision soumise au vote

**PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

N°	DECISION	DATE	OBJET	ADRESSE	SUPERFICIE	MONTANT en euros
352272600(00)						
2		11/02/2026	RENONCIATION	22 rue du Bocage	473m <sup>2</sup>	360 000
3		20/02/2023	RENONCIATION	15 rue du Bocage	331m <sup>2</sup>	260 000



**Yannick FOUVILLE**

Maire

## Contexte et objectifs



## Décision soumise au vote

## Contexte et objectifs

- ❑ Monsieur le maire rappelle qu'une plate-forme élévatrice a été installée en 2010 en façade Ouest le long de l'escalier menant à la salle de restaurant satellite situé au 12, rue de Rennes. Cette plateforme devait permettre aux élèves à mobilité réduite de monter jusqu'au premier étage du restaurant satellite ainsi que de monter les chariots des repas qui sont acheminés depuis le restaurant principal.
- ❑ Après de nombreux dysfonctionnements, cette plate-forme élévatrice a été remplacée par un monte-charge de la société ERMHES suite à une consultation réalisée en 2017 ;
- ❑ Aujourd'hui, afin de protéger cet équipement et de prolonger sa durée de vie, la construction d'une couverture et d'un bardage d'une emprise au sol de 11.5 m<sup>2</sup> s'avère indispensable pour les frais d'entretien lourds, qui s'élèvent depuis le début de l'installation à environ 7 000 euros.
- ❑ Les travaux de couverture et de protection de ce monte-charge seront réalisés en régie par les agents du service Bâtiment, un devis d'un montant de 2 306.59 euros pour les matériaux nécessaires à ces travaux a été validé en 2025.
- ❑ La construction de cet abri étant soumise au dépôt d'une déclaration préalable aux travaux, son emprise au sol étant comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune, la demande de déclaration préalable permettant la réalisation de ce projet au restaurant satellite.

## Décision soumise au vote

**APPROUVER la construction d'un abri pour le monte-charge du restaurant satellite au 12 rue de Rennes, parcelle cadastrée section A n°806 ;**

**AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer au nom et pour le compte de la commune de Pleumeleuc, une demande de déclaration préalable pour ce projet situé au bloc polyvalent, restaurant scolaire satellite, 12 rue de Rennes ;**

**AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant au nom et pour le compte de la commune de Pleumeleuc, à signer tous documents afférents à ce projet de construction.**



**Yannick FOUVILLE**

Maire



- ❑ Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**

# Merci.

---

